

0141136J
ACADEMIE DE CAEN
COLLEGE PIERRE VARIGNON
1 QUARTIER SAVARY
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
Tel : 0231449140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition des Fonds Sociaux

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/01/2017
Réuni le : 09/02/2017
Sous la présidence de : Etienne Brasselet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide l'affectation des Fonds Sociaux 2016.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Considérant les explications apportées par Mme GESNOUIN concernant l'attribution des Fonds Sociaux, d'un montant de 2537.00€, les membres du Conseil d'Administration décident d'affecter la totalité de cette dotation sur le Fonds Social Collégien.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0